

Département des affaires économiques et sociales

Vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

Île de Jeju (République de Corée), 6-9 octobre 2015

Rapport de la Conférence



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les documents de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue sur l'île de Jeju (République de Corée) du 6 au 9 octobre 2015, sont publiés en un seul volume, intitulé Rapport de la Conférence.

Les documents des précédentes conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique ont été publiés sous les cotes et les numéros de vente suivants : E/CONF.18/6 (numéro de vente : 55.I.29) et E/CONF.18/7 (numéro de vente : 56.I.23) pour la première Conférence; E/CONF.25/3 (numéro de vente : 59.I.9) et E/CONF.25/4 (numéro de vente : 61.I.8) pour la deuxième Conférence; E/CONF.36/2 (numéro de vente : 62.I.14) et E/CONF.36/3 (numéro de vente : 64.I.17) pour la troisième Conférence; E/CONF.50/4 (numéro de vente : 65.I.16) et E/CONF.50/5 (numéro de vente : 66.I.3) pour la quatrième Conférence; E/CONF.52/4 (numéro de vente : F.68.I.2) et E/CONF.52/5 (numéro de vente : F.68.I.14) pour la cinquième Conférence; E/CONF.57/2 (numéro de vente : E.71.I.15) et E/CONF.57/3 (numéro de vente : E.72.I.20) pour la sixième Conférence; E/CONF.62/3 (numéro de vente : E.74.I.7) et E/CONF.62/4 (numéro de vente : E.74.I.25) pour la septième Conférence; E/CONF.68/3 (numéro de vente : E.77.I.12) et E/CONF.68/3/Add.1 (numéro de vente : E.78.I.8) pour la huitième Conférence; E/CONF.72/4 (numéro de vente : E.81.I.2) et E/CONF.72/4/Add.1 (numéro de vente : E/F.83.I.14) pour la neuvième Conférence; E/CONF.75/5 (numéro de vente : E.83.I.18) et E/CONF.75/5/Add.1 (numéro de vente : E/F.86.I.11) pour la dixième Conférence; E/CONF.78/4 (numéro de vente : E.87.I.13) et E/CONF.78/4/Add.1 (numéro de vente : E/F.88.I.18) pour la onzième Conférence; E/CONF.83/3 (numéro de vente : E.91.I.42) et E/CONF.83/3/Add.1 (numéro de vente : E/F.94.I.11) pour la douzième Conférence; E/CONF.87/3 (numéro de vente : E.94.I.19) pour la treizième Conférence; E/CONF.89/5 (numéro de vente : E.97.I.12) pour la quatorzième Conférence; E/CONF.92/1 (numéro de vente : E.01.I.2) pour la quinzième Conférence; E/CONF.95/7 (numéro de vente : E.04.I.11) pour la seizième Conférence; E/CONF.97/7 (numéro de vente : 06.I.39) pour la dix-septième Conférence; E/CONF.100/9 (numéro de vente : E.10.I.2) pour la dix-huitième Conférence et E/CONF.102/8 pour la dix-neuvième conférence (numéro de vente : E.12.I.14).

E/CONF.104/9

Publication des Nations Unies

Copyright © United Nations 2015

Tous droits réservés

Imprimé par la Section de la reproduction de l'Organisation des Nations Unies, New York, États-Unis d'Amérique

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la Conférence	4
A. Introduction	4
B. Ouverture de la Conférence	4
C. Participants	4
D. Élection du Bureau	4
E. Questions d'organisation	4
1. Adoption du Règlement intérieur	4
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence	5
3. Constitution de commissions techniques et élection de leurs présidents respectifs	5
4. Vérification des pouvoirs	6
5. Documentation	6
II. Séance plénière	7
III. Conclusion des travaux de la Conférence	16
IV. Résolutions adoptées par la Conférence	17
A. Liste des résolutions	17
B. Texte des résolutions	
Annexes	
I. Commission technique I : repère de référence géodésique	28
II. Commission technique II : gestion des risques de catastrophe	30
III. Commission technique III : infrastructure régionale de données géospatiales	31
IV. Commission technique IV : cadastre et gestion des terres	33
V. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	34
VI. Liste des documents	35

Chapitre I

Organisation de la Conférence

A. Introduction

1. En application de la décision 2014/252 du Conseil économique et social, en date du 17 novembre 2014, la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue du 6 au 9 octobre 2015 au Centre de convention internationale de l'île de Jeju (République de Corée).

B. Ouverture de la Conférence

2. Li Pengde (Chine), Président temporaire, a ouvert la Conférence et souhaité la bienvenue aux participants.

3. Les déclarations d'ouverture ont été prononcées par Greg Scott, de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Hyung-Ku Yeo, Vice-Ministre de l'aménagement du territoire, de l'infrastructure, et des transports de la République de Corée et Hee-ryong Won, Gouverneur de la Province autonome spéciale de Jeju (République de Corée).

C. Participants

4. La Conférence a rassemblé 125 représentants de 27 pays et 10 institutions spécialisées, organisations scientifiques internationales et autres entités. On en trouvera la liste dans le document E/CONF.104/INF/2, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/RCC/unrccap20.html>.

D. Élection du Bureau

5. À sa 1^{re} séance plénière, le 6 octobre 2015, la Conférence a élu son bureau par acclamation comme ci-après :

Président :

M. Hiroshi Murakami (Japon)

Vice-Présidents :

M. Choe Byong Nam (République de Corée)

M. Khurelshagai Ayurzana (Mongolie)

Rapporteur :

M. Li Pengde (Chine)

E. Questions d'organisation

1. Adoption du Règlement intérieur

6. À sa 1^{re} séance plénière, le 6 octobre 2015, la Conférence a adopté son règlement intérieur provisoire publié sous la côte E/CONF.104/2.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence

7. À sa 1^{re} séance plénière, le 6 octobre 2015, la Conférence a adopté son ordre du jour provisoire publié sous la côte E/CONF.104/1 :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence;
 - b) Adoption du Règlement intérieur;
 - c) Constitution de commissions techniques et élection du président de chaque commission;
 - d) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Rapport du Comité régional Asie-Pacifique d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. Rapport sur la mise en œuvre des résolutions adoptées à la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.
7. Documents de séance :
 - a) Rapports de pays;
 - b) Communications sollicitées sur les réalisations et les évolutions en ce qui concerne la gestion de l'information géospatiale dans le cadre de l'action visant à faire face à des problèmes d'ordre national, régional et mondial.
8. Rapports des commissions techniques de la Conférence.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.
10. Adoption du rapport de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

8. À la même séance, la Conférence a approuvé le projet de programme de travail publié sous la côte E/CONF.104/L.1.

3. Constitution de commissions techniques et élection de leurs présidents respectifs

9. À sa 1^{re} séance plénière, le 6 octobre 2015, la Conférence a créé les quatre commissions techniques suivantes et élu leurs présidents :

Commission I : Repère de référence géodésique

Président : M. John Dawson (Australie)

Commission II Gestion des risques de catastrophe

Président : M. Toru Nagayama (Japon)

Commission III : Infrastructure régionale de données géospatiales

Présidente : M^{me} Jiang Jie (Chine)

Commission IV : Cadastre et aménagement du territoire

Président : M. Shanghoon Lee (République de Corée)

4. Vérification des pouvoirs

10. À la 6^e séance plénière, le 9 octobre 2015, le Président a fait savoir que les pouvoirs des représentants avaient été examinés conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement intérieur de la Conférence, et qu'ils avaient été déclarés en bonne et due forme.

5. Documentation

11. La liste des documents présentés à la Conférence figure à l'annexe VI du présent rapport et à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/RCC/unrccap20.html>.

Chapitre II

Séance plénière

12. À sa 1^{re} séance plénière, le 6 octobre 2015, la Conférence a commencé l'examen du point 4 de l'ordre du jour concernant le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/CONF.104/3). Greg Scott, du secrétariat du Comité d'experts, a évoqué les principales questions examinées par le Comité à sa cinquième session tenue en août 2015 à New York et les résultats considérables obtenus à cette occasion, et décrit le programme de travail du Comité pour la période 2011-2015, comme demandé par le Conseil économique et social qui, dans sa résolution 2011/24, a invité le Comité d'experts à procéder à un examen global de tous les aspects de son travail et de ses opérations, afin de permettre aux États Membres d'en évaluer l'efficacité. Il a rappelé que le rapport avait été examiné à sa cinquième session par le Comité d'experts, lequel avait pris acte du fait que la soumission de ce rapport au Conseil en 2016 constituerait une occasion sans précédent de renforcer son mandat et les organes subsidiaires du Conseil économique et social dont les activités sont liées à l'information géospatiale. Il a déclaré à cet égard qu'un alignement du rôle de la Conférence sur le mandat du Comité permettrait de rationaliser les travaux liés à l'information géospatiale et de présenter une meilleure proposition au Conseil économique et social. Les représentants de l'Australie et de la République de Corée ont fait des déclarations.

13. À la même séance, la Conférence a commencé l'examen du point 5 de l'ordre du jour concernant le rapport du Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/CONF.104/4). Le Président du Comité régional [ex-Comité permanent chargé de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour l'Asie et le Pacifique (voir chap. IV.B, résolution 5)], Li Pengde, a rendu compte des activités menées au cours des trois dernières années pour donner suite aux résolutions adoptées en 2012 par la dix-neuvième Conférence cartographique régionale. Il a présenté les principaux projets et réalisations du Comité pour cette période, dont ses deuxième et troisième réunions plénières, les réunions de son bureau exécutif et le renforcement de ses capacités. Présentant les contributions au Comité d'experts ainsi qu'un certain nombre d'actions dont le Forum de Chengdu sur l'information géospatiale mondiale, l'Atelier international consacré à l'intégration des données géospatiales et statistiques et le troisième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, il a souligné la détermination du Comité régional à réaliser les objectifs définis à l'échelle internationale.

14. À la même séance, la Conférence a poursuivi l'examen du point 5 de l'ordre du jour. Le Président du Groupe de travail 1 (Référentiel géodésique au service du développement durable), John Dawson, a rendu compte des activités menées depuis trois ans pour donner suite aux résolutions adoptées en 2012 par la dix-neuvième Conférence cartographique régionale (E/CONF.104/5), notamment du déroulement et des résultats du projet visant à établir le cadre de référence Asie-Pacifique, de la campagne en faveur du projet géodésique régional pour l'Asie et le Pacifique, du projet d'unification des systèmes de mesure de l'altitude pour l'Asie et le Pacifique dirigé par la République de Corée et du projet de renforcement des capacités géodésiques pour l'Asie et le Pacifique. Il a également fait le point de la coopération avec le Comité d'experts concernant la préparation d'un projet de

résolution à soumettre à l'Assemblée générale sur la question d'un repère de référence géodésique mondial pour le développement durable et d'autres documents.

15. À la 2^e séance plénière, le 6 octobre 2015, Lee Sangho a rendu compte, au nom du Président du Groupe de travail 2 (Échange et intégration des données aux fins de la gestion des catastrophes), Peyman Baktash, des principales activités menées pour donner suite aux résolutions adoptées en 2012 par la dix-neuvième Conférence régionale (E/CONF.104/6). La principale réalisation du Groupe avait été la conception et la mise en place d'un géoportail pour la gestion des opérations de secours en cas de tremblement de terre et d'inondation. Par ailleurs, la phase d'étude concernant le projet pilote de communication à titre volontaire d'informations géographiques (analyse des réponses au questionnaire, mise en place d'un portail pilote et réalisation d'une étude de cas) avait été menée à bien.

16. À la même séance, la Présidente du Groupe de travail 3 (Gestion des informations liées à des sites particuliers et croissance économique), Jiang Jie, a rendu compte des principales activités menées pour donner suite à la résolution adoptée en 2012 par la dix-neuvième Conférence cartographique régionale (E/CONF.104/7), notamment la mise au point d'un questionnaire permettant de connaître l'état d'avancement de la gestion des informations liées à des sites particuliers, et en a communiqué les résultats. Elle a également présenté plusieurs études de cas dont l'étude pilote sur l'acquisition et la conservation des informations liées à des sites particuliers en Australie, l'étude sur l'acquisition rapide et l'actualisation des données liées à des sites particuliers en Malaisie et l'étude de cas menée en Chine sur la gestion des données géographiques décentralisées en ligne et sur les services en ligne. Les représentants du Brunéi Darussalam et de l'Inde ont formulé des observations et posé des questions.

17. À la même séance, la Conférence a examiné le point 6 de son ordre du jour concernant le rapport sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par la dix-neuvième Conférence cartographique régionale (E/CONF.104/8). Toru Nagayama (secrétariat du Comité régional) a présenté un rapport établi conjointement par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et le Comité sur les mesures prises au cours des trois années précédentes pour donner suite aux résolutions adoptées à la dix-neuvième Conférence. Il a rendu compte des travaux et des activités menés par le Comité régional, ses groupes de travail et ses pays membres, et précisé que la plupart des mesures prévues avaient été menées à bien.

18. À la même séance, présidée par Choe Byong-Nam, la Conférence a commencé l'examen du point 7 b) de l'ordre du jour consacré aux communications sollicitées sur les réalisations et les évolutions en ce qui concerne la gestion de l'information géographique dans le cadre de l'action visant à faire face à des problèmes d'ordre national, régional et mondial ». Greg Scott, conseiller interrégional du Comité d'experts, a présenté le document portant sur l'intégration de l'information géospatiale au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CONF.104/IP.1) et exposé les réalisations et les évolutions de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Il a rappelé que d'après le *Rapport 2013 sur la réalisation des objectifs du Millénaire*, les données géospatiales pouvaient contribuer au suivi de nombreux aspects du développement et que le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale) offrirait à l'ensemble du secteur de l'information géospatiale

l'occasion unique d'intégrer l'information géospatiale aux objectifs de développement à l'échelle mondiale. Il a évoqué les nouvelles pistes que doivent explorer les acteurs du secteur pour atteindre les objectifs du Programme à l'horizon 2030, souligné qu'il était essentiel d'intégrer les statistiques, les données d'observation de la Terre et les informations géospatiales et que l'amélioration des données fondamentales permettrait d'adopter des décisions et d'élaborer des politiques mieux conçues.

19. À la même séance, le Chef de la Section du développement urbain durable de la Division de l'environnement et du développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Donovan Storey, a présenté le document consacré à la transformation urbaine régionale : les sols et le nouveau programme pour les villes (E/CONF.104/IP.2). La région Asie-Pacifique s'urbanisait à un rythme soutenu, et il était indispensable de bien gérer cette transformation pour ne pas mettre en péril les perspectives de développement. Il a analysé les défis de l'aménagement de l'espace dans le contexte de l'urbanisation de la région et décrit les obstacles à surmonter et les mesures à prendre pour parvenir à un développement rural, urbain et régional durable. Les représentants de la République de Corée ont formulé des observations et posé des questions.

20. À la même séance, le Directeur général adjoint de l'Autorité d'information géospatiale du Japon, Hiroshi Murakami, a fait un exposé sur les perspectives nationales : le point de vue du Japon (E/CONF.104/IP.3). Il a présenté la mission fondamentale commune à la plupart des agences nationales d'information géospatiale et évoqué les défis qu'elles ont à relever. Il a souligné que celles-ci devaient être en contact avec les pouvoirs publics afin de déterminer quels étaient leurs besoins et comment contribuer à la prise de décisions. Il a également décrit comment l'Autorité d'information géospatiale du Japon avait activement contribué à la réduction des risques de catastrophe par l'utilisation des technologies d'information géospatiale et la coopération avec les organes gouvernementaux de gestion des catastrophes. Les représentants de la Chine et de la République de Corée ont formulé des observations et posé des questions.

21. À la même séance, la Secrétaire exécutive du Comité régional pour les Amériques, Monica Aguayo, a fait un exposé sur l'information géospatiale pour le programme mondial de développement (E/CONF.104/IP.4), et décrit dans ses grandes lignes la structure du Comité régional pour les Amériques, qui compte 38 États membres et cinq groupes de travail. Elle a également présenté le projet de développement des infrastructures de données spatiales dans la région des Caraïbes parrainé par le Mexique. Développé avec 19 pays dans le cadre du groupe de travail sur la coordination et la coopération régionales, ce projet vise à promouvoir le développement des infrastructures de données spatiales, à renforcer la production de données et à stimuler l'utilisation et le partage de l'information géospatiale dans la région. Les représentants de la Chine et du Japon ont formulé des observations et posé des questions.

22. À la 3^e séance plénière, le 7 octobre 2015, le Chef de la Section de géodésie de Geoscience Australia, John Dawson, a présenté un exposé sur le cadre de référence géodésique de l'Australie (E/CONF.104/IP.6). Il a décrit comment le Gouvernement australien soutenait le Système d'observation géodésique mondial et la mise au point de technologies de positionnement précises qui constituent un facteur de croissance car elles permettent d'améliorer les transports, la gestion des données

géospatiales et l'automatisation industrielle. Il a suggéré que dans quelques années, les systèmes de positionnement par satellite seraient utilisés dans tous les pays et que la géodésie trouverait des applications dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation minière et des technologies géospatiales sur l'ensemble de la planète. Il a également décrit le développement des infrastructures de localisation à l'échelle nationale dont le nouveau système satellitaire, le Réseau d'interférométrie à très longue base et la télémétrie laser spatiale, ainsi que la combinaison des satellites et des radars interférométriques à synthèse d'ouverture. Enfin, il a présenté les projets de l'Australie dans le domaine géodésique. Les représentants de la Chine, de l'Inde, du Japon et de la République de Corée ont formulé des observations et posé des questions.

23. À la même séance, le Chef du Service de géodésie et de surveillance de l'activité sismique de Geoscience Australia, Gary Johnston, a présenté un exposé sur le repère de référence géodésique mondial : perspectives de l'Association internationale de géodésie (E/CONF.104/IP.7). Il a présenté la structure et les principaux objectifs de l'Association et indiqué que le Système mondial d'observation géodésique non seulement aurait par des applications scientifiques mais également permettrait d'améliorer les résultats géodésiques pour le plus grand nombre. Il a souligné que l'ensemble des pays devaient s'engager davantage pour garantir l'efficacité et la pérennité du Système et insisté sur le rôle que pourraient jouer les nations. Les représentants de la Chine, de l'Inde, du Japon et de la République de Corée ont formulé des observations et posé des questions.

24. À la même séance, le Directeur du service de cartographie du Ministère des sols et des ressources minérales des Fidji, David Chang, a présenté un exposé sur la modernisation des données géodésiques des Fidji (E/CONF.104/IP.8). Il a retracé l'histoire et rappelé l'utilisation actuelle des données géodésiques aux Fidji. Celles-ci ont été définies en 1986 (FDG86) et se fondent sur le système géodésique mondial 1972 (WGS 72). Aujourd'hui, elles ne sont plus compatibles avec les technologies modernes et les Fidji se doivent d'adopter de toute urgence un système de données reconnu à l'échelle internationale.

25. Également à la troisième séance, la Directrice du Département de géodésie et de cartographie de l'Administration du territoire, de la géodésie et de la cartographie de Mongolie, Enkhtuya Sodnom, a présenté le système de référence géodésique mongol (E/CONF.104/IP.9). Elle a retracé l'histoire et décrit la situation actuelle du réseau géodésique en Mongolie et présenté les mesures prises par le Gouvernement pour actualiser le système de référence. Enfin, elle a expliqué ce qui allait être entrepris pour renforcer les capacités, moderniser le système et stimuler les investissements. Le représentant du Japon a formulé des observations et posé des questions.

26. À la même séance, Basara Miyahara, de l'Autorité d'information géospatiale du Japon, a présenté un exposé portant sur l'assimilation par le cadre de référence géodésique pour l'Asie et le Pacifique d'observations obtenues par interférométrie à très longue base (E/CONF.104/IP.10). Il a indiqué que le Japon participait activement à la mise en place du Cadre de référence Asie-Pacifique, à l'établissement de stations de réseau et à l'organisation de cours de formation au renforcement des capacités. Il a également présenté les membres du réseau d'observation du Groupe VLBI Asie-Océanie et le réseau d'observation qui a pour

fonction d'améliorer la cohérence avec le Repère de référence terrestre international (ITRF).

27. À la même séance, Azhari ben Mohamed, du Département de topographie et de cartographie de la Malaisie, a présenté un exposé sur la révision du système géodésique malaisien GDM 2000 (E/CONF.104/IP.11). Il a retracé l'histoire et fait le point de la situation actuelle du système de coordonnées de référence, et décrit les effets de trois graves tremblements de terre sur le réseau MyRTKnet (cinématique en temps réel) utilisé en Malaisie. Il a indiqué que du fait des secousses sismiques, il n'était plus possible d'utiliser les coordonnées GDM 2000, pour des levés de haute précision, et que celles-ci devaient par conséquent être révisées. Il a conclu sa présentation par la description des procédures de révision prévues.

28. À la même séance, le Chef du Service administratif de planification de la recherche du Département de la planification de l'Autorité d'information géospatiale du Japon, Toru Nagayama, a présenté un exposé portant sur les mesures de prévention des catastrophes au Japon et de réduction des risques de catastrophe dans chacun des pays membres du Comité régional Asie-Pacifique (E/CONF.104/IP.12). À partir d'exemples japonais, il a souligné l'importance de l'information géospatiale en matière de réduction des risques de catastrophe et décrit les activités que pourraient réaliser et les contributions que pourraient apporter les agences nationales d'information géospatiale dans ce domaine. Il a proposé que le Comité régional Asie-Pacifique précise la façon dont les agences nationales d'information géospatiale pourraient contribuer à la gestion des risques par la collaboration entre pays membres, et a souhaité un renforcement de la coopération entre le Comité régional Asie-Pacifique et ses groupes de travail sur les interventions d'urgence et la réduction des risques de catastrophe.

29. À la même séance, Tae Hyung Kim, du Bureau des affaires économiques de la CESAP, a fait un exposé sur la coopération régionale pour les applications des techniques spatiales au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (E/CONF.104/IP.13). Il a expliqué que la CESAP jouait le rôle de centre régional pour l'application des dernières avancées en matière de techniques spatiales et de systèmes d'information géographique pour la détection des risques, l'alerte rapide, l'établissement de plans d'action et l'évaluation des dommages et des pertes consécutifs à une catastrophe. Il a appelé à la création de partenariats pour le renforcement des capacités dans les domaines des techniques spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe, de la recherche et des applications mobiles des informations géospatiales, ainsi que pour la définition d'objectifs à long terme pour le système de financement et les conférences ministérielles sur les applications des techniques spatiales et les systèmes d'information géographique. Les représentants du Brunéi Darussalam, de la Chine et du Japon ont formulé des observations et ont posé des questions.

30. Toujours à la troisième séance, le Directeur de l'Agence d'informations géospatiales d'Indonésie, Priyadi Kardono, a fait un exposé portant sur le plan de l'Indonésie pour la période 2015-2019 concernant les informations géospatiales au service de la réduction des risques de catastrophe (E/CONF.104/IP.14). L'Indonésie était un pays fréquemment victime de catastrophes naturelles qui avait besoin de manière urgente d'informations géospatiales et avait de ce fait mis au point la

politique « One Map ». M. Kardono a donné un rapide aperçu des réalisations passées et de la vision de l'Indonésie concernant la promotion de l'utilisation des informations géospatiales pour le développement du pays et la prospérité de la région. Le représentant du Bangladesh a formulé des observations et a posé des questions.

31. À la quatrième séance plénière, le 7 octobre 2015, le Directeur de la Section de cartographie et de géodésie de l'Office national de cartographie et d'information sur les ressources des Philippines, Ruel Belen, a fait un exposé sur la cartographie des zones touchées par le typhon Haiyan au moyen de données géospatiales et d'images satellite à très haute résolution (E/CONF.104/IP.15), et présenté les activités de l'Office après le passage du typhon. Un projet pluriannuel d'établissement de nouvelles cartes topographiques de référence à l'échelle 1/10 000 pour tout le pays avait été entrepris afin d'évaluer les dommages causés par le typhon. M. Ruel Belen a mis en relief certaines des grandes leçons qui s'étaient dégagées au cours du projet. Les représentants de l'Inde, du Japon et de la République de Corée ont formulé des observations et posé des questions.

32. À la même séance, le Directeur de l'infrastructure nationale de données géospatiales de Nouvelle-Zélande, Robert Deakin, a fait un exposé sur les enseignements tirés de la reconstruction de la ville de Canterbury, touchée par de nombreux tremblements de terre au cours des années précédentes (E/CONF.104/IP.16). Les huit projets centrés sur l'infrastructure de données géospatiales mis en place avaient révélé de graves insuffisances telles que le manque de préparation, qui avait entravé l'échange et l'intégration des données, l'absence d'un cadastre centralisé et des procédures de gestion des risques inadéquates. Il a décrit certaines des grandes leçons qui étaient ressorties de ces projets et a expliqué en quoi elles pourraient être utiles à d'autres organisations souhaitant mettre en place des infrastructures de données géospatiales dans un contexte national similaire. Les représentants de la République de Corée et du Viet Nam ont formulé des observations et ont posé des questions.

33. À la même séance, Kyoung-Soo Eom, de la Section de l'information géospatiale de l'Organisation des Nations Unies, a fait un exposé sur l'application des informations et services géospatiaux à la gestion des catastrophes (E/CONF.104/IP.17). Les enquêtes menées auprès de personnes se trouvant dans une zone touchée par une catastrophe et d'organismes publics avaient révélé d'importants problèmes en matière d'accès aux informations géospatiales et d'utilisation ou d'échange des données géospatiales. Il a présenté quelques réalisations de la Section et a proposé un cadre stratégique pour prévenir et réduire les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles. Il a informé les participants des progrès réalisés depuis la réunion tenue par le Comité d'experts le 7 août 2015 et a présenté la suite des activités. Les représentants de la Chine, du Japon et de la République de Corée ont formulé des observations et ont posé des questions.

34. Également à la quatrième séance, le 7 octobre 2015, la Directrice de la Division de l'Administration nationale des levés, de la cartographie et de l'information géospatiale de la Chine, Jiang Jie, a fait un exposé sur la mise à jour des ensembles de données géospatiales et l'amélioration des services en Chine (E/CONF.104/IP.18). À partir de quelques exemples, elle a montré que l'infrastructure de données géospatiales devrait être régulièrement mise à jour, qu'il

s'agisse d'harmonisation des données, de révision des modèles ou de cartographie en ligne, afin d'offrir de meilleurs services. Elle a souligné qu'une infrastructure nationale de données géospatiales complète et fiable dépendait de la coopération entre les individus et les différents organismes concernés et a suggéré la création d'une infrastructure régionale pour appuyer le développement durable de la région Asie-Pacifique. Les représentants du Japon et de la Nouvelle-Zélande ont formulé des observations et ont posé des questions.

35. À la même séance, Sanghoon Lee, de la Division de l'information géographique de l'Institut national de l'information géographique de la République de Corée, a fait un exposé sur la mise à jour de l'ensemble de données géospatiales en République de Corée (E/CONF.104/IP.19). Il a présenté les avantages et les limitations d'une infrastructure d'informations géospatiales administrée par les pouvoirs publics et a suggéré que la solution résidait dans l'exploitation de données issues d'un cadre de travail géospatial national. Il a souligné qu'une infrastructure nationale pouvait contribuer à la cohérence, à la mise à jour, à l'accès, à la diffusion, à la normalisation et à l'échange d'informations géospatiales.

36. Également à la même séance, la Directrice du Département d'informations techniques et géospatiales de Mongolie, Bayarmaa Enkhtur, a fait un exposé sur le développement de l'infrastructure nationale mongole de données géospatiales (E/CONF.104/IP.20). Elle a présenté les mesures prises pour mettre en place une infrastructure nationale et les différents éléments la constituant. Elle a décrit le cadre, notamment juridique, de l'infrastructure nationale et présenté le projet de loi, qui s'appuie notamment sur la Déclaration de Terelj concernant l'infrastructure de données géospatiales et ses applications en mettant l'accent sur le cadre, la normalisation et l'architecture des données, ainsi que sur leurs applications et sur le renforcement des capacités. Elle a également brièvement décrit les futurs objectifs et étapes du développement de l'infrastructure nationale de données géospatiales.

37. À la même séance, le Directeur du Service de géodésie et de surveillance de l'activité sismique de Geoscience Australia, Gary Johnston, a fait un exposé sur le cadre de données géospatiales de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande : une infrastructure pour le XXI^e siècle (E/CONF.104/IP.21). Il a décrit les évolutions et les solutions innovantes mises au point afin de faire face aux nouvelles demandes d'informations géospatiales pour les transports intelligents, l'agriculture de précision, la sécurité énergétique et hydrique, la protection des frontières, la gestion de l'environnement, la sécurité publique et le développement durable à l'échelle mondiale. Il a souligné qu'il était indispensable pour le développement de la Fondation d'assurer l'interopérabilité avec d'autres ensembles de données importants et de tirer profit au maximum des données spatiales. Les représentants des Émirats arabes unis et du Japon ont formulé des observations et ont posé des questions.

38. À sa cinquième séance plénière, le 8 octobre 2015, la Conférence a poursuivi l'examen du point consacré à l'infrastructure régionale de données géospatiales. Le Directeur exécutif du Centre de formation en gestion des terres du Ministère de la réforme foncière et de la gestion des terres du Népal, Krishna Raj, a fait un exposé sur l'infrastructure de données géospatiales et le développement durable dans le contexte du Népal (E/CONF.104/IP.22). Il a expliqué l'importance qu'avaient les informations géospatiales pour l'aménagement du territoire, la gestion et le développement durable du pays, et décrit les difficultés entravant le développement

de l'infrastructure d'informations géospatiales au Népal ainsi que les initiatives prises pour les surmonter. Le représentant du Japon a formulé des observations et a posé des questions.

39. À la même séance, Do Thu Thuy, du Département des levés et de la cartographie du Viet Nam, a fait un exposé sur le projet de création d'un Comité national sur les noms géographiques et l'infrastructure de données géospatiales au Viet Nam (E/CONF.104/IP.23). Le programme national d'administration en ligne était destiné à améliorer la productivité et l'efficacité de l'administration et à mettre en place des services centrés sur le citoyen. Le Gouvernement avait conscience de l'importance des données géospatiales, qui deviendraient un élément clef du processus décisionnel, et avait créé un Comité national pour appuyer la construction de l'infrastructure de données géospatiales. Les représentants des Émirats arabes unis et du Japon ont formulé des observations et ont posé des questions.

40. Toujours à la même séance, Sanghoon Lee, de l'Institut national des informations géographiques de la République de Corée, a fait un exposé sur le renforcement de l'administration et de la gestion durable des terres grâce aux informations géospatiales dans la région de l'Asie et du Pacifique (E/CONF.104/IP.24). L'Asie et le Pacifique forment la plus grande région du monde, et ses caractéristiques économiques, culturelles et environnementales très variées avaient une incidence sur les systèmes fonciers et leurs cadres juridiques. Les données géospatiales et notamment la norme ISO Modèle du domaine de l'administration standard des terres et une approche sur mesure pourraient permettre de faire face aux difficultés liées à l'urbanisation. Il s'est félicité de la participation des pays membres au Groupe de travail et de leur collaboration avec celui-ci. Les représentants de la Chine et du Japon ont formulé des observations et ont posé des questions.

41. À la cinquième séance plénière, Danilo Antonio, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), a présenté une étude consacrée aux outils et aux approches sur mesure pour l'administration des biens fonciers (E/CONF.104/IP.25). À l'aide d'exemples et de chiffres, il a montré que les systèmes fonciers conventionnels ne pouvaient pas conduire à la sécurité des droits fonciers à l'échelle régionale et qu'un Réseau mondial d'outils fonciers était nécessaire pour relever le défi que représentait la gestion des terres au niveau mondial. Il a exposé ce que serait le travail d'un tel réseau et les raisons pour lesquelles il était nécessaire d'adopter une approche englobant tous les droits fonciers et de mettre au point des outils et des approches d'administration des biens fonciers sur mesure. Il a aussi présenté certains de ces outils, leur utilité et leurs éléments fondamentaux, et donné quelques exemples de la façon dont ils étaient utilisés et dont ils pouvaient être mis à profit pour faire face aux nouveaux problèmes de gouvernance foncière. En conclusion, il a appelé instamment les institutions foncières et les professionnels du secteur à revoir leurs stratégies et leurs activités et les a encouragés à adopter des solutions plus durables, plus générales et plus innovantes. Les représentants du Brunéi Darussalam et de Singapour ont formulé des observations et ont posé des questions.

42. À la même séance, Kuat Sagadiyev, Administrateur de projet au Service national des technologies de l'information du Kazakhstan, a présenté un rapport sur le point de vue d'un pays sans littoral sur les possibilités d'administration et de gestion des biens fonciers (E/CONF.104/IP.26). Il a exposé la situation actuelle du

plan d'occupation des sols, l'utilisation des techniques spatiales au Kazakhstan, les problèmes de cartographie rencontrés et les prochaines étapes, à savoir l'intégration de systèmes existants, la coopération interministérielle et les nouveautés de la feuille de route du système national d'information géographique.

43. Également à la même séance, Luu Van Nang, du Département général de l'administration des biens fonciers du Viet Nam, a présenté un rapport sur l'administration et l'enregistrement des biens fonciers et la relation entre différents organismes gouvernementaux au Viet Nam (E/CONF.104/IP.27). Il a retracé l'histoire de l'administration des biens fonciers dans le pays et a donné un aperçu de son évolution actuelle. Il a indiqué que les prochaines étapes seraient la finalisation du cadre de la politique d'administration foncière, la mise à niveau des infrastructures et la mise en place d'un système d'enregistrement en ligne. Répondant à des questions à propos des types de classification des terrains, de la politique foncière et des procédures d'enregistrement foncier, il a expliqué qu'un étranger pouvait être propriétaire d'un bien immobilier au Viet Nam, mais qu'il ne pouvait pas être propriétaire du sol. Les représentants du Brunéi Darussalam, de la Chine, des Fidji et de la Mongolie ont formulé des observations et ont posé des questions.

44. Également à la cinquième séance, le Directeur de la Division des levés de l'Autorité foncière de Singapour, Kheng Peng Soh, a présenté un rapport sur l'utilisation des cartes en trois dimensions pour la planification et la gestion du territoire (E/CONF.104/IP.28), devenues nécessaires en raison de la rapidité du développement des constructions souterraines. À l'aide de quelques exemples, il a montré que les cartes en trois dimensions amélioreraient sensiblement les opérations de planification et l'efficacité des opérations. Il était désormais possible d'intégrer sur ces cartes des données de planification, ce qui permettrait d'apprécier les phénomènes et de planifier le développement urbain en trois dimensions. La prochaine étape concernera l'intégration des informations foncières et de la modélisation des informations sur le bâtiment, les données géospatiales intelligentes pour l'initiative « Une nation intelligente », et la cartographie de l'intérieur des bâtiments et des lieux souterrains. Répondant à une question au sujet de la précision du modèle numérique, il a indiqué que les données étaient obtenues par télédétection laser (Lidar) avec une précision de 0,5 à 1 mètre. Le représentant du Bangladesh a formulé des observations et a posé des questions.

45. À la même séance, Teng Chee Hua, de la Division du cadastre du Département de levés et de cartographie de la Malaisie, a fait un exposé sur l'utilisation du cadastre numérique pour la transformation de l'économie (E/CONF.104/IP.29), dans lequel il a expliqué comment le cadastre numérique avait aidé à stimuler le programme économique de la Malaisie et en quoi il avait aidé les administrateurs de biens fonciers et les directeurs de projets dans la gestion de projets fonciers. Il a estimé qu'à long terme, la mise en place du cadastre numérique profiterait à l'économie nationale et favoriserait la croissance et le développement durables du pays.

46. L'après-midi du 8 octobre 2015, les quatre commissions techniques constituées à la 1^{re} séance plénière se sont réunies en parallèle afin d'examiner diverses questions les intéressant et d'élaborer les projets de résolution à soumettre à la Conférence en séance plénière pour examen et adoption.

Chapitre III

Conclusion des travaux de la Conférence

47. À sa 6^e séance plénière, le 9 octobre 2015, au titre du point 8 de l'ordre du jour, la Conférence a entendu les rapports des présidents des commissions techniques [Commission I, John Dawson (Australie); Commission II, Toru Nagayama (Japon); Commission III, Jian Jie (Chine); et Commission IV, Sanghoon Lee (République de Corée)] sur les travaux de leur commission respective (voir les annexes I, II, III et IV).

48. À la même séance, au titre du point 9 de l'ordre du jour, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session, tel qu'il figurait dans un document officiel (voir annexe V).

49. Toujours à la même séance, la Conférence a examiné et adopté six projets de résolution, quatre sur recommandation des commissions techniques, un sur proposition du Comité régional Asie-Pacifique et un relatif à la tenue de la vingt et unième Conférence régionale (voir chap. IV).

50. Également à sa 6^e séance plénière, au titre du point 10 de l'ordre du jour intitulé « Adoption du rapport de la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique », le Rapporteur a présenté un projet de rapport sur les travaux de la Conférence sous la forme d'un document officiel. La Conférence a adopté le texte et autorisé le Rapporteur à en établir la version définitive en concertation avec le secrétariat, en vue de le soumettre au Conseil économique et social qui y donnera les suites qu'il jugera utiles.

51. À la même séance, le Président de la Conférence a ensuite fait une déclaration et déclaré close la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

Chapitre IV

Résolutions adoptées par la Conférence

A. Liste des résolutions

1. Repère de référence géodésique
2. Gestion des risques de catastrophes
3. Infrastructure régionale de données géospatiales
4. Cadastre et gestion des terres
5. Renforcement des organes subsidiaires du Conseil économique et social dans le domaine de l'information géospatiale
6. Vingt et unième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

B. Texte des résolutions

1. Repère de référence géodésique

La Conférence,

Considérant que le repère de référence géodésique est à la base des technologies de positionnement par satellite, sert de référence pour toutes les activités géospatiales, est nécessaire à l'interopérabilité des données spatiales, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des terres et permet d'appuyer le développement durable,

Prenant acte de la résolution 69/266 sur le repère de référence géodésique mondial pour le développement durable, adoptée par l'Assemblée générale le 26 février 2015,

Consciente de l'importance du partage d'informations pour que les produits et les services mondiaux et régionaux répondent aux besoins spécifiques des pays et aident les décideurs à faire face à des problèmes mondiaux tels que l'élévation du niveau de la mer,

Notant les améliorations significatives apportées au repère de référence géodésique pour l'Asie et le Pacifique par le Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et par son groupe de travail I sur la création d'un repère de référence géodésique pour le développement durable,

Notant également les difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de renforcement des capacités techniques pour la constitution d'une infrastructure nationale et/ou de systèmes de référence, en particulier compte tenu de la complexité de la dynamique crustale dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Recommande au Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

- a) De contribuer à l'élaboration de la feuille de route pour le repère de référence géodésique mondial qui sera présentée lors de la sixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;
- b) De participer au développement du Système mondial d'observation géodésique afin de garantir sa pérennité;
- c) D'encourager la coopération entre les pays de la région afin de combler les écarts en matière d'infrastructures et d'éviter les chevauchements d'activités inutiles;
- d) D'appuyer l'adoption du repère de référence terrestre international en participant à des programmes géodésiques régionaux tels que le Cadre de référence régional pour l'Asie et le Pacifique et le Projet géodésique régional pour l'Asie et le Pacifique;
- e) D'appuyer l'étude, l'analyse et l'élaboration d'une infrastructure nationale fondée sur la télémétrie laser spatiale et l'interférométrie à très longue base, ainsi que son interconnexion en vue d'améliorer le repère de référence et de faire connaître la perspective de l'Asie et du Pacifique à la communauté géodésique mondiale;
- f) D'appuyer la collaboration avec des organisations telles que la Fédération internationale des géomètres et l'Association internationale de géodésie afin de concevoir des méthodes communes de surveillance et de modélisation de la déformation crustale et de les appliquer aux réseaux de points géodésiques de la région;
- g) De souligner qu'il est important pour les États Membres de créer et d'entretenir une infrastructure géodésique nationale afin de contribuer au Système mondial d'observation géodésique;
- h) D'exhorter les États membres à partager leurs données géodésiques de façon libre et gratuite afin, par exemple, que les systèmes de référence sur le relief national puissent être interconnectés avec les systèmes mondiaux pour permettre aux décideurs de faire face à des problèmes mondiaux tels que l'élévation du niveau de la mer au moyen de produits et de services mondiaux et régionaux;
- i) D'exhorter les États membres à envisager de partager en temps réel les observations géodésiques afin de contribuer à la réduction des risques de catastrophe;
- j) D'encourager le développement des capacités techniques par l'intermédiaire de la formation et de la coopération en matière de traitement des données de localisation par satellite, de la détermination du géoïde, d'utilisation d'un logiciel géodésique libre et de partage des meilleures pratiques et d'études de cas;
- k) D'encourager les États membres à participer activement aux activités de communication et de vulgarisation afin de mieux faire connaître la géodésie en tant que service apporté à la société;
- l) D'encourager les experts en géodésie des États membres à participer à des forums régionaux tels que les réunions pertinentes des groupes de travail du Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

2. Gestion des risques de catastrophe

La Conférence,

Consciente que la région Asie-Pacifique est sujette à de nombreux risques naturels et catastrophes dévastatrices, et que l'information géospatiale joue un rôle très important en fournissant en temps utile les informations nécessaires pour la préparation, l'appui et l'intervention en cas d'urgence,

Prenant note du paragraphe 187 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »¹, dans lequel la Conférence a reconnu, en particulier, l'importance des estimations des dangers et des risques ainsi que du partage des connaissances et de l'information, et notamment d'informations géospatiales fiables,

Notant que le Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale tenu en 2013 à Chengdu (Chine) avec pour thème « Développement et applications pour la cartographie des risques urbains » a conclu que les informations géospatiales contribuaient à la préparation aux catastrophes et au renforcement de la résilience,

Notant également que la Déclaration de Beijing sur le développement durable et l'information géospatiale, adoptée en 2014 à l'occasion du troisième Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, prévoit la promotion d'une plus grande utilisation et d'une plus large application des informations géospatiales pour la gestion des catastrophes,

Reconnaissant que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)² adopté par la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, tenue en mars 2015, a demandé instamment l'acquisition et la mise à jour au moyen des technologies géospatiales d'informations relatives aux risques de catastrophe liés à des sites particuliers, et notamment d'une cartographie des risques, ainsi que la diffusion de ces informations,

Consciente des efforts déployés au niveau international afin de définir un ensemble d'indicateurs pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme de développement durable à l'horizon 2030³, et de l'intérêt potentiel des informations géospatiales pour la mesure et le suivi de ces indicateurs,

Considérant que les organismes nationaux d'information géospatiale doivent mettre à disposition les informations géospatiales et les technologies pertinentes afin de contribuer à la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant qu'à sa cinquième session, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a fermement soutenu la proposition de créer un groupe de travail chargé de poursuivre l'élaboration et d'adopter un cadre stratégique aligné sur les résultats, le suivi et l'application du Cadre de Sendai et qui, une fois opérationnel, travaillera en étroite collaboration avec les États membres, en particulier de la région Asie-Pacifique qui est exposée aux

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

catastrophes, afin de contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à accroître l'efficacité des activités d'interventions en cas d'urgence et de réduction des risques de catastrophe, menées au niveau international,

Recommande que le Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) Identifie les domaines dans lesquels les organismes nationaux d'information géospatiale pourraient contribuer à l'application du Cadre de Sendai, grâce à l'utilisation d'informations géospatiales²;

b) Identifie les domaines éventuels de coopération avec le groupe de travail sur les catastrophes du Comité d'experts, qui sera créé conformément à la décision adoptée par le Comité à sa cinquième session, et qui sera coordonnée dans un premier temps par l'intermédiaire du secrétariat du Comité;

c) Analyse les rôles actuels des organismes chargés de la gestion des catastrophes et de ceux chargés de l'information géospatiale et identifie les domaines dans lesquels ces derniers pourraient développer leur rôle et leur collaboration avec ceux chargés de la gestion des catastrophes grâce à l'utilisation des informations géospatiales;

d) Recense les meilleures pratiques d'utilisation des informations géospatiales pour la réduction des risques de catastrophe dans la région de l'Asie et du Pacifique;

e) Établisse un principe directeur visant à promouvoir la contribution des organismes nationaux d'information géospatiale à l'application effective du Cadre de Sendai et du Programme de développement durable à l'horizon 2030³, à partir des résultats des activités visées aux alinéas a) à d) ci-dessus;

f) Encourage les États membres à partager, sur une base volontaire, les infrastructures et les technologies consacrées à l'observation de la Terre et les données disponibles en vue de la gestion des catastrophes.

3. Infrastructure régionale de données géospatiales

La Conférence,

Constatant la multiplication des problèmes et des défis régionaux qui exigent pour y faire face un meilleur accès à l'information géospatiale et la mise en commun de l'information géospatiale par les États membres pour assurer un développement régional durable,

Consciente de la demande croissante de services en ligne liés à des sites particuliers émanant des gouvernements, d'organismes spécialisés et du grand public,

Notant que certains États membres de la région ont accompli d'importants progrès s'agissant de la mise en place d'infrastructures de données géospatiales, alors que d'autres n'ont accompli que des progrès limités,

Notant également que certains États membres ont créé des portails géospatiaux nationaux afin d'améliorer l'accès aux données géospatiales ainsi que l'utilisation et l'application de ces données, même si l'objectif d'interopérabilité n'a pas encore été atteint,

Notant en outre qu'il existe encore des problèmes en matière de disponibilité, de qualité, d'interopérabilité, d'accessibilité et de mise en commun des données géospatiales entre les pays de la région,

Recommande que le Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) Mène une enquête pour déterminer la situation actuelle en matière d'infrastructures de données géospatiales dans les États membres, notamment en ce qui concerne l'accès aux données et services, y compris les services en ligne, leur gestion, leur mise à jour et leur partage;

b) Définisse des normes communes pour les données, notamment les catégories thématiques, les spécifications et le catalogue de métadonnées pour les infrastructures régionales de données géospatiales, en se limitant à l'aspect technique afin d'éviter de susciter des préoccupations d'ordre politique, ainsi que des normes communes relatives aux services, telles que les interfaces et les spécifications pour l'interopérabilité des portails, sur la base des résultats de l'enquête;

c) Rédige des règles pour le partage de données et de services sur la base des normes communes de données et de services;

d) Mène des projets pilotes avec certains États membres afin de tester les mécanismes de partage des informations fondés sur les règles adoptées et d'intégrer les services et les portails en ligne pour améliorer l'interopérabilité;

e) Affine les normes relatives aux données et aux services et les règles de partage des données et des services à partir des résultats des projets pilotes, élabore des principes directeurs sur l'utilisation de ces normes et de ces règles par l'infrastructure régionale de données géospatiales, et communique ces principes directeurs aux États membres de la région;

f) Élabore un programme d'action pour l'organisation de formations sur le partage d'informations, la mise en place de portails et les applications des données géospatiales à l'intention des infrastructures régionales.

4. Cadastre et gestion des terres

La Conférence,

Rappelant le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit⁴, selon lequel l'amélioration de la sécurité d'occupation et des droits de propriété peut apporter une contribution essentielle au progrès économique et social dans tous les milieux ruraux et urbains, fournissant un appui à la réduction de la pauvreté et renforçant l'égalité des sexes et la paix et la sécurité, et le statut d'occupation, distinguant différents types de statut adaptés aux conditions et besoins locaux tels que les droits de propriété collective et la protection des ressources communes, crée une certitude concernant ce qui peut être fait avec la terre ou la propriété et son utilisation et peut accroître les possibilités et les avantages économiques en procédant à des investissements,

⁴ A/68/213/Add.1.

Rappelant également la Déclaration de Beijing sur le développement durable et l'information géospatiale, adoptée en 2014 lors du troisième Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui dispose qu'il est urgent de prendre des mesures durables pour remédier aux problèmes humanitaires, écologiques et économiques grâce à des solutions innovantes, abordables et sur mesure qui soient fondées sur des choix avisés s'appuyant sur des informations géospatiales actuelles, complètes et fiables, et qu'il importe d'assurer une bonne administration, gestion et gouvernance des terres et, en particulier, d'appuyer la mise en place d'une administration foncière sur mesure,

Rappelant en outre les résolutions adoptées à la troisième séance plénière du Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, encourageant les organismes nationaux d'information géospatiale à participer et à contribuer à la mise en place de systèmes nationaux efficaces d'information, de gestion et d'administration foncières, dont les données fondamentales permettront une meilleure gouvernance, gestion et administration des terres,

Prenant note de la décision 5/105 adoptée par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à sa cinquième session, dans laquelle le Comité a reconnu l'importance de l'information géospatiale et la nécessité d'en disposer comme fondement essentiel d'un système efficace et rationnel d'information sur les biens fonciers pour la gestion des politiques foncières, des droits coutumiers, de la sécurité des droits fonciers, des droits de propriété, du développement durable et du bien-être environnemental, économique et social, et a approuvé la création d'un groupe d'experts chargé de promouvoir les activités liées à la gestion et à l'administration des biens fonciers et de collaborer avec d'autres experts et organismes professionnels actifs dans ce domaine, notamment les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales,

Consciente que la région de l'Asie et du Pacifique, représentant environ 30 % de l'ensemble des terres émergées et abritant deux tiers de la population mondiale, et marquée par une urbanisation croissante (elle devrait compter 7 des 10 plus grandes villes du monde en 2025), par des niveaux de développement économique divers, ainsi que par des taux de sous-alimentation et de pauvreté demeurant élevés, est plus exposée aux catastrophes naturelles découlant de phénomènes climatiques ou de la variabilité du climat et que les conséquences des changements climatiques s'y font de plus en plus sentir,

Constatant en outre que d'importants progrès ont été réalisés à l'échelle mondiale concernant le statut foncier, notamment l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, la mise en place de systèmes d'administration des biens fonciers sur mesure garantissant le continuum des droits fonciers, ainsi que les avancées faites dans le domaine des technologies, capteurs et systèmes géospatiaux et de communication, et que ces progrès ont abouti à de nouveaux moyens permettant d'espérer qu'il sera possible d'apporter une réponse aux questions se rapportant à la terre et, par conséquent, de mettre en place des systèmes de propriété foncière qui bénéficient à l'ensemble de la population,

Remerciant la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Réseau mondial d'outils fonciers, sous les auspices du Programme des Nations

Unies pour les établissements humains, de leur appui et de leurs contributions à l'organisation d'un atelier d'une demi-journée sur l'administration et la gestion des biens fonciers, qui a été instructif et fructueux,

Affirmant qu'il est essentiel de disposer d'informations géospatiales actualisées, complètes et fiables pour prendre, en toute connaissance de cause, des décisions qui permettent une meilleure gouvernance, gestion et administration des terres,

Consciente que le Programme de développement durable à l'horizon 2030³ préconise expressément des partenariats, des actions coordonnées et des méthodes appropriées pour une utilisation des informations géospatiales au service du développement durable,

Recommande au Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) De créer un groupe de travail sur le cadastre et la gestion des terres chargé de promouvoir le partage des connaissances et des bonnes pratiques, le renforcement des capacités, la coopération et les partenariats visant à améliorer la gouvernance, la gestion et l'administration foncières à l'échelle nationale et locale dans la région, et de se concerter avec le nouveau groupe d'experts de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale chargé des questions liées à l'administration et à la gestion des terres;

b) D'inviter la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Réseau mondial d'outils fonciers, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, les organisations internationales et les États membres du Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à participer et contribuer aux travaux du groupe de travail en partageant leurs connaissances, technologies, informations et données fondamentales en matière géospatiale afin de favoriser une gouvernance, une gestion et une administration des terres plus efficaces dans la région;

c) De recueillir les nombreuses informations et données foncières manquantes dans les bases de données et systèmes d'information géospatiaux, d'envisager des méthodes innovantes, participatives et abordables, notamment la communication volontaire d'informations, et de promouvoir des processus et techniques de collecte des données sur mesure afin de mieux définir, enregistrer et cartographier la nature de l'occupation des sols de manière à assurer la sécurité des droits fonciers de tous;

d) D'organiser des ateliers régionaux et des formations en vue de favoriser le renforcement des capacités et de promouvoir le partage des connaissances et des bonnes pratiques;

e) De participer et de s'associer aux travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et du Réseau mondial d'outils fonciers, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et créé dans le cadre de l'Initiative sur la sécurité des droits fonciers pour la région Asie-Pacifique.

5. Renforcement des organes subsidiaires du Conseil économique et social dans le domaine de l'information géospatiale

La Conférence,

Rappelant la résolution 556 (XVIII) adoptée par le Conseil économique et social en juillet 1954, par laquelle le Conseil a établi la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique pour encourager les gouvernements des États membres à établir des levés et des cartes de leurs territoires, et dans laquelle il considérait que l'organisation d'une conférence cartographique régionale tous les trois ans était un moyen efficace d'atteindre ces objectifs,

Rappelant également la résolution 16 adoptée par la treizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, par laquelle la Conférence a créé un comité permanent chargé de mener des discussions et de trouver un accord sur, entre autres, les normes en matière de systèmes d'information géographique, l'infrastructure et le développement institutionnel de ces systèmes et les liens du futur comité avec les organes apparentés dans le monde, et la création du Comité permanent de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour l'Asie et le Pacifique en 1995,

Rappelant en outre la résolution 7 adoptée par la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, par laquelle la Conférence a demandé au Secrétaire général et au Secrétariat d'engager des discussions et d'élaborer, en vue de le présenter à une session future du Conseil économique et social, un rapport sur la coordination mondiale de la gestion de l'information géospatiale, et notamment sur la possibilité de créer un forum mondial des Nations Unies qui permette aux pays et aux autres parties intéressées d'échanger des informations, compte tenu de l'absence, au sein des Nations Unies, d'un processus de consultation qui, sous la direction des États Membres, assure la gestion de l'information géospatiale au niveau mondial,

Réaffirmant la résolution 2011/24 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 2011, dans laquelle le Conseil a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour assurer la coordination et le dialogue entre les États membres et entre ceux-ci et les organisations internationales, notamment les conférences cartographiques régionales des Nations Unies et leurs comités permanents de l'infrastructure de données spatiales, en ce qui concerne le renforcement de la coopération dans le domaine de l'information géospatiale à l'échelle mondiale,

Réaffirmant également la résolution 8 adoptée par la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, recommandant au Comité permanent de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour l'Asie et le Pacifique de mettre en valeur le rôle qu'il jouait dans la gestion des informations géospatiales aux niveaux régional et mondial, en coopération et en coordination étroites avec, entre autres, le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, ainsi que la création ultérieure du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale,

Réaffirmant en outre la décision 3/114 prise par le Comité d'experts à sa troisième session, dans laquelle le Comité a accueilli avec satisfaction la création du

Comité régional Asie-Pacifique et a invité ce dernier à lui présenter régulièrement des rapports,

Reconnaissant que toutes les régions du monde ont maintenant établi leur propre entité relevant du Comité d'experts – la région Asie-Pacifique ayant été la première – et que ces entités régionales ont été intégrées avec succès et sans heurt dans le mécanisme mondial que constitue le Comité d'experts et sont chargés de régler des questions régionales dans le contexte mondial, et de présenter des rapports au Comité d'experts à sa session annuelle,

Notant que, dans sa résolution 2011/24, le Conseil économique et social a décidé que le Comité d'experts devait être mis en place et administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence, et a demandé au Comité de lui présenter en 2016 un examen global de tous les aspects de son travail et de ses opérations, afin de permettre aux États Membres d'en évaluer l'efficacité,

Notant également la décision 5/113 adoptée par le Comité d'experts à sa cinquième session, dans laquelle le Comité a constaté que le rapport d'examen qui serait adressé au Conseil en 2016 constituerait une occasion sans précédent de renforcer les organes subsidiaires du Conseil travaillant dans le domaine de l'information géospatiale et a demandé au Bureau d'inviter les autres organes subsidiaires, notamment les conférences cartographiques régionales, à participer à une réflexion commune au cours des prochains mois, en vue de présenter une proposition commune en 2016,

Constatant que la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, pendant ses près de 60 ans d'activité, a rempli son mandat et facilité la coopération régionale en matière de levés et de cartographie, tout en tenant compte de l'évolution technologique rapide et du basculement vers le domaine plus large de l'information géospatiale et des disciplines associées, et qu'elle a grandement contribué aux progrès économiques et sociaux réalisés par les États membres de la région et aux progrès méthodologiques réalisés au niveau mondial,

Constatant également que le Comité d'experts a accompli des progrès considérables dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale depuis sa création en 2011 et qu'à la suite de sa création en tant que plateforme mondiale, le rôle des organismes régionaux a changé dans la mesure où ils contribuent maintenant aux progrès méthodologiques mondiaux, ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi du programme mondial, ce qui leur a permis de se concentrer davantage sur des questions régionales,

Constatant avec satisfaction que le Comité d'experts a obtenu un large soutien et une importante participation de la part des États Membres, des organisations internationales et régionales compétentes, du milieu universitaire et du secteur de l'information géospatiale depuis sa création, a réalisé d'importants progrès et a grandement contribué à la coopération internationale dans le domaine de l'information géospatiale,

Consciente que le Programme de développement durable à l'horizon 2030³ et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)² préconisent explicitement des actions coordonnées au niveau mondial dans l'application de nouvelles méthodes de collecte et d'intégration des données et

l'utilisation d'informations géospatiales en faveur du développement durable et de la réduction des risques de catastrophe,

Recommande au Conseil économique et social d'envisager de renforcer ses organes subsidiaires dans le domaine de l'information géospatiale et, à cet effet :

a) De soutenir le mandat du Comité d'experts en renforçant son rôle et ses contributions aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030³ et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe²;

b) D'optimiser les activités des organismes régionaux existants et des institutions internationales œuvrant dans le domaine de l'information géospatiale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, en les harmonisant avec celles du Comité d'experts de façon que la mise en œuvre du programme mondial, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre de Sendai, bénéficie de l'appui complet et efficace du Comité d'experts et de ses entités régionales;

c) De convenir qu'il n'est plus nécessaire que les conférences cartographiques régionales des Nations Unies revêtent un caractère officiel et envisager de retirer la Conférence cartographique régionale pour l'Asie et le Pacifique du calendrier des conférences et réunions des Nations Unies et de faire en sorte que ses mandats et obligations soient assumés par le Comité d'experts à l'échelon mondial et que ses activités techniques et ses activités de fond soient assumées par le Comité régional Asie-Pacifique;

d) D'encourager le Comité régional Asie-Pacifique, compte tenu de l'intégration réussie des entités régionales du Comité d'experts, à continuer d'organiser une séance plénière annuelle dans la région en vue d'examiner les activités techniques et les activités de fond, ainsi qu'à continuer de rendre compte de ses résultats au Comité d'experts;

e) D'aider les commissions régionales des Nations Unies, notamment la CESAP, à apporter l'appui nécessaire aux travaux des entités régionales du Comité d'experts de manière que les activités liées à l'information géospatiale menées dans le cadre des Nations Unies soient rationalisées et coordonnées et que les États membres de chaque région tirent équitablement parti des résultats des activités du Comité d'experts.

6. Vingt et unième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

La Conférence,

Notant les progrès réalisés dans le domaine de l'information géospatiale, aux échelons national, régional et mondial, par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies,

Notant également le rôle essentiel que jouent dans ce domaine l'actuel Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale,

Notant par ailleurs que le Comité régional Asie-Pacifique a été créé en 1994 sous le nom de Comité permanent de l'infrastructure des systèmes d'informatique géographique pour l'Asie et le Pacifique, en application de la résolution 16 adoptée par la treizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique tenue à Beijing,

Sachant que la Conférence a demandé au Conseil économique et social de renforcer ses organes subsidiaires dans le domaine de l'information géospatiale,

Recommande au Conseil économique et social de convoquer en 2018 la vingt et unième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, uniquement si elle demeure inscrite sur le calendrier des conférences et réunions des Nations Unies.

Annexe I

Commission technique I : repère de référence géodésique

1. La Commission I chargée de l'examen d'un repère de référence géodésique s'est réunie dans l'après-midi du 8 octobre 2015, en présence des représentants des pays suivants : Australie, Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Inde, Japon, Malaisie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, République de Corée et Viet Nam. Elle s'est réunie sous la présidence de John Dawson (Australie) et son rapporteur était Basara Miyahara (Japon).
2. Les débats de la Commission ont fait ressortir l'importance de l'infrastructure, des produits et des services géodésiques qui sont à la base des techniques de positionnement par satellite, servent de cadre pour toutes les activités géospatiales et sont nécessaires à l'interopérabilité des données spatiales, à la réduction des risques de catastrophe, à la gestion des terres et au développement durable.
3. La Commission a examiné la résolution 69/266 de l'Assemblée générale qui porte sur un repère de référence géodésique mondial pour le développement durable et a souligné qu'il importait d'harmoniser les efforts de l'Asie et du Pacifique avec ce projet mondial.
4. Elle a noté l'importance du partage d'informations entre les pays pour faire en sorte que les produits et services mondiaux et régionaux soient adaptés aux différents pays et aident les décideurs à répondre à des problèmes mondiaux tels que la montée du niveau de la mer.
5. Elle a longuement examiné les difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de renforcement des capacités techniques.
6. Les membres de la Commission ont souligné la nécessité de mettre au point des infrastructures ou des systèmes de référence nationaux, en particulier compte tenu des dynamiques crustales complexes dans la région Asie-Pacifique.
7. Ils sont convenus qu'il importait de contribuer à l'élaboration de la feuille de route sur le repère de référence géodésique mondial, qui doit être présentée à la sixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et de participer au développement du Système mondial d'observation géodésique afin d'en garantir la pérennité.
8. Ils ont également insisté sur l'importance d'appuyer l'adoption du Repère de référence terrestre international et de prendre part aux programmes géodésiques régionaux tels que le Cadre de référence Asie-Pacifique et le Projet géodésique régional pour l'Asie et le Pacifique.
9. La Commission a noté qu'il était capital d'appuyer l'étude, l'analyse et l'élaboration d'infrastructures fondées sur la télémétrie laser spatiale et de l'interférométrie à très longue base ainsi que leur interconnexion en vue d'améliorer le repère de référence et de faire connaître la perspective de l'Asie et du Pacifique à la communauté géodésique mondiale.
10. Les participants sont convenus de collaborer avec des organisations telles que la Fédération internationale des géomètres (FIG) et l'Association internationale de géodésie (AIG) pour mettre au point des méthodes communes de surveillance et de

modélisation de la déformation crustale et les appliquer aux réseaux de points géodésiques de la région.

11. Il a été convenu qu'il fallait encourager les États Membres à partager leurs données géodésiques de manière libre et gratuite afin, par exemple, que les systèmes de référence sur le relief national puissent être interconnectés avec les systèmes mondiaux pour permettre aux décideurs de faire face à des problèmes mondiaux tels que la montée du niveau de la mer en utilisant les produits et services mondiaux et régionaux.

12. La Commission a examiné l'importance du partage des observations géodésiques en temps réel pour contribuer à la réduction des risques de catastrophe.

13. Les participants ont souligné l'intérêt de développer les capacités techniques par des formations et des programmes de coopération en matière de traitement des données de positionnement par satellite, de détermination du géoïde, d'utilisation d'un logiciel géodésique libre et de partage des meilleures pratiques et d'études de cas. Il a été suggéré que les pays développés devraient aider davantage les pays en développement.

14. Les participants ont brièvement examiné le plan de travail du Groupe de travail géodésique I du Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour son prochain mandat (2015-2018). Il a été convenu que le Groupe de travail devrait continuer de concentrer ses efforts sur l'élaboration d'un repère de référence par l'intermédiaire du Cadre de référence Asie-Pacifique et du Projet géodésique régional pour l'Asie et le Pacifique sur l'unification des systèmes de mesure de l'altitude et sur le renforcement des capacités en mettant l'accent sur le traitement des données de positionnement par satellite, la détermination du géoïde, et l'utilisation d'un logiciel géodésique libre.

15. La Commission a rédigé un projet de résolution sur le repère de référence géodésique pour adoption par la Conférence.

Annexe II

Commission technique II : gestion des risques de catastrophe

1. La Commission technique II s'est réunie dans l'après-midi du 8 octobre 2015. Elle était présidée par Toru Nagayama (Japon) et son rapporteur était Robert Deakin (Nouvelle-Zélande). Neuf participants, représentant la Chine, l'Indonésie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et la Section de l'information géospatiale, ont tenu un débat sur la base du mémorandum établi par le président.

2. Le président a prononcé une déclaration liminaire. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté pour examen les points à inscrire au plan de travail du Groupe de travail 2 concernant le partage et l'intégration des données pour la gestion des catastrophes ainsi qu'un projet de résolution pour adoption par la Conférence.

3. Les participants ont confirmé l'élection des membres du Bureau de la Commission et du Groupe de travail 2 pour son prochain mandat (2015-2018).

4. Les membres de la Commission :

a) Après examen, sont parvenus à un accord de base sur les points inscrits au plan de travail du Groupe de travail 2 pour son prochain mandat. Cinq points ont été retenus : i) élaboration d'une liste des activités entreprises par les organismes nationaux d'information géospatiale pour contribuer à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030); ii) étude des activités actuelles de gestion des catastrophes entreprises par ces organismes; iii) recensement des meilleures pratiques d'utilisation des informations géospatiales pour la réduction des risques de catastrophe; iv) compilation de lignes directrices pour les activités de réduction des risques de catastrophes menées par les organismes nationaux d'information géospatiale pour appliquer le Cadre de Sendai; et v) définition de domaines potentiels de coopération sur les catastrophes avec le Groupe de travail du Comité régional;

b) Ont examiné le projet de résolution soumis par la Commission et sont parvenus à un accord sur le texte. Le préambule décrit le contexte de la région Asie-Pacifique, souligne l'importance des données géospatiales, présente des documents importants relatifs au thème étudié par la Commission, réaffirme la responsabilité des organismes nationaux d'information géospatiale en matière de gestion des risques de catastrophes, et rappelle la création d'un groupe de travail sur les catastrophes du Comité d'experts. Le dispositif de la résolution reprend les cinq thèmes de travail mentionnés ci-dessus;

5. Le Groupe de travail a présenté un projet de résolution sur la gestion des risques de catastrophes pour adoption par la Conférence.

Annexe III

Commission technique III : infrastructure régionale de données géospatiales

1. La Commission technique III s'est réunie dans l'après-midi du 8 octobre 2015, sous la présidence de Jiang Jie (Administration nationale chinoise de levés, de cartographie et de géo-information); Lee Sangho (Institut national d'information géographique de la République de Corée) a assuré les fonctions de rapporteur. Hiroshi Murkami (Autorité d'information géospatiale du Japon), Amor Laaribi (Division de statistique du Secrétariat), Bayarmaa Enkhtur (Administration des affaires territoriales, de la géodésie et de la cartographie de Mongolie), Do Thi Thu Thuy (Département du cadastre et de la cartographie du Viet Nam), Yusita Permana et Dini Nuraeni (Agence d'information géospatiale de l'Indonésie) et Muntasir Mamun (Étude géodésique du Bangladesh) ont participé la réunion.

2. La présidente a prononcé une déclaration liminaire. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé l'espoir de voir davantage de coopération sur les résolutions au court du prochain mandat.

3. Les membres de la Commission :

a) Ont examiné les exigences fondamentales de l'infrastructure régionale de données géospatiales et sont parvenus à un accord sur ses concepts, ses composantes et ses mécanismes d'interopérabilité;

b) Ont rédigé le projet de résolution sur l'infrastructure régionale de données géospatiales, qui traitait principalement de la multiplication des difficultés rencontrées à l'échelle régionale et par les services liés à des sites particuliers en matière d'accès aux informations géospatiales et de partage de ces informations entre les pays aux fins du développement durable. Il traitait également des problèmes concernant la disponibilité, la qualité, l'interopérabilité, l'accessibilité et le partage des données ou services géospatiaux entre pays. Il recommandait de réaliser une enquête pour évaluer la situation actuelle en matière d'infrastructures de données géospatiales dans les pays membres, de définir des normes communes pour les données/services des infrastructures régionales, de rédiger des règles de partage des données et services, et de mener un projet pilote dans certains pays pour tester les mécanismes de partage suivant des règles établies lors de consultations préalables et intégrer des services ou portails en ligne pour faciliter l'interopérabilité des infrastructures nationales. Il était aussi recommandé de mettre en œuvre des programmes d'action communs pour fournir des formations au partage de données, à la construction de portails et aux applications de l'infrastructure régionale;

c) Ont établi le plan de travail et fixé les objectifs des trois années à venir. Les six points suivants ont été retenus : réaliser une étude sur la situation actuelle des infrastructures nationales de données géospatiales des pays membres, en mettant l'accent sur l'accès aux données et services, y compris les services en ligne, leur gestion, leur mise à jour et leur partage; définir des normes communes pour les données et services et établir un projet de règles de partages des données et services; mener des projets pilotes dans certains pays dont la Chine, l'Indonésie, la Mongolie, la République de Corée et le Viet Nam; organiser des formations sur l'infrastructure régionales de données géospatiales et la mise en œuvre de portails ou la plateforme

connexe; et coorganiser des ateliers ou séminaires sur l'infrastructure régionale avec d'autres organisations internationales.

4. La Commission a présenté à la Conférence, pour adoption, un projet de résolution et un plan de travail sur l'infrastructure régionale de données géospatiales.

Annexe IV

Commission technique IV : cadastre et gestion des terres

1. La Commission technique IV s'est réunie dans l'après-midi du 8 octobre 2015, sous la présidence de Sanghoon Lee (République de Corée), et son rapporteur était Teo Che Hai (Malaisie). Vingt-deux participants, représentant 12 pays membres (Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Japon, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Népal, République de Corée, Singapour, Sri Lanka et Viet Nam), le Réseau mondial d'outils fonciers (GLTN) du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et la Division de statistique du Secrétariat, ont fait part de leur expérience et de leurs connaissances et débattu de la question en se fondant sur les résultats de l'atelier organisé conjointement le 5 octobre 2015 par le Comité régional Asie-Pacifique sur la gestion de l'information géospatiale, la CESAP et le réseau GLTN d'ONU-Habitat. La Commission a également examiné le résumé établi par le Rapporteur.

2. Les membres de la Commission :

a) Ont confirmé qu'il convenait de respecter la diversité de la région Asie-Pacifique, et qu'une administration et une gestion solides du territoire, complétées par des informations géospatiales, pourraient constituer un point de départ efficace pour parvenir au développement durable;

b) Se sont interrogés sur le manque considérable de données et d'informations relatives au territoire dans les infrastructures d'information géospatiales et de données spatiales nationales existantes;

c) Ont envisagé des méthodes innovantes, participatives et abordables, fondées sur la communication volontaire d'informations et la promotion de processus et techniques de collecte des données sur mesure afin de mieux définir, enregistrer et cartographier l'occupation des sols de manière à assurer la sécurité des droits fonciers de tous;

d) Ont confirmé le programme d'activités à entreprendre au cours des trois prochaines années. Les trois points suivants ont été retenus : mettre en évidence les problèmes fonciers dans la région Asie-Pacifique; proposer un cadre de référence et des bonnes pratiques à prix abordable pour la région; et diffuser les bonnes pratiques et améliorer la formation et le renforcement des capacités;

e) Neuf pays membres (Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Singapour, Sri Lanka et Viet Nam) ont confirmé le choix des candidats au poste de Vice-président du Groupe de travail 4, et le réseau GLTN d'ONU-Habitat a exprimé son soutien à ces activités;

f) Ont confirmé qu'ils étaient en contact avec le Groupe d'experts du Comité d'experts chargé des questions liées à l'administration et à la gestion des terres, et la délégation malaisienne a indiqué son intention d'organiser un atelier régional sur la gestion des terres lors de la prochaine réunion plénière du Comité régional.

3. Le groupe de travail a présenté un projet de résolution sur le cadastre et la gestion des terres pour adoption par la Conférence.

Annexe V

Ordre du jour provisoire de la vingt et unième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence;
 - b) Adoption du Règlement intérieur;
 - c) Constitution des commissions techniques et élection des présidents des commissions;
 - d) Vérification des pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
5. Rapport du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
6. Rapport sur l'application des résolutions adoptées à la vingtième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.
7. Documents de séance :
 - a) Rapports de pays;
 - b) Exposés sur les accomplissements et les faits nouveaux en matière de gestion de l'information géospatiale en rapport avec des questions d'ordre national, régional et mondial.
8. Rapports des commissions techniques.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.
10. Adoption du rapport de la vingt et unième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

Annexe VI

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
E/CONF.104/1	Ordre du jour provisoire
E/CONF.104/2	Règlement intérieur provisoire
E/CONF.104/INF/1	Documentation de la Conférence
E/CONF.104/INF/2	List of participants
E/CONF.104/L.1	Organization of work
E/CONF.104/3	Report of the United Nations Committee of Experts on Global Geospatial Information Management
E/CONF.104/4	Report of the Regional Committee of United Nations Global Geospatial Information Management for Asia and the Pacific
E/CONF.104/5	Report of Working Group 1: Geodetic reference framework for sustainable development
E/CONF.104/6	Report of Working Group 2: Data sharing and integration for disaster management
E/CONF.104/7	Report of Working Group 3: Place-based information management for economic growth
E/CONF.104/8	Report on the implementation of resolutions adopted at the Nineteenth United Nations Regional Cartographic Conference for Asia and the Pacific
E/CONF.104/IP.1	Integrating geospatial information into the 2030 Agenda for Sustainable Development
E/CONF.104/IP.2	Regional urban transformations: land and the new urban agenda
E/CONF.104/IP.3	National perspectives: Japan's view
E/CONF.104/IP.4	Geospatial information for the global development agenda: Americas
E/CONF.104/IP.5	Maps in today's world (cancelled)
E/CONF.104/IP.6	Geodetic reference frame: Australia
E/CONF.104/IP.7	The global geodetic reference frame: an International Association of Geodesy perspective
E/CONF.104/IP.8	Modernization of Fiji's geodetic datum
E/CONF.104/IP.9	Mongolian geodetic reference system
E/CONF.104/IP.10	Geodetic reference frame of Asia and the Pacific assimilating very long baseline interferometry observation
E/CONF.104/IP.11	The revision of geocentric datum of Malaysia 2000

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
E/CONF.104/IP.12	Countermeasures against disasters in Japan and promotion of approaches for disaster risk reduction in each member country of the Regional Committee of United Nations Global Geospatial Information Management for Asia and the Pacific
E/CONF.104/IP.13	Regional cooperation on space technology applications for disaster risk reduction and sustainable development
E/CONF.104/IP.14	Geospatial information for disaster risk reduction: Indonesia plan for 2015-2019
E/CONF.104/IP.15	Mapping of the Typhoon Haiyan-affected areas in the Philippines using geospatial and very high resolution satellite images
E/CONF.104/IP.16	Canterbury spatial data infrastructure: lessons learned from post-earthquake recovery
E/CONF.104/IP.17	Geospatial information and services for disasters
E/CONF.104/IP.18	Upgrade the datasets in national spatial data infrastructure for smarter services — with the cases of China
E/CONF.104/IP.19	Renovation of the national geospatial dataset in the Republic of Korea
E/CONF.104/IP.20	Mongolian national spatial data infrastructure development
E/CONF.104/IP.21	The Australian and New Zealand Foundation Spatial Data Framework: a spatial data infrastructure for the twenty-first century
E/CONF.104/IP.22	National spatial data infrastructure and sustainable development
E/CONF.104/IP.23	Plan on establishment of a national committee on geographical names and spatial data infrastructure in Viet Nam
E/CONF.104/IP.24	Strengthening sustainable land administration and management through geospatial information in the Asia and Pacific region
E/CONF.104/IP.25	Fit-for-purpose land administration tools and approaches
E/CONF.104/IP.26	Addressing land administration and management opportunities: A landlocked country's perspective
E/CONF.104/IP.27	Land administration and land registration and the relationship among government bodies in Viet Nam
E/CONF.104/IP.28	Leveraging three-dimensional mapping for planning and land management
E/CONF.104/IP.29	Leveraging e-Cadastre for national economic transformation
E/CONF.104/CRP.1	Country report of Thailand
E/CONF.104/CRP.2	Country report on the status of geospatial information activity of Japan

